Greffe au tribu
Commerce de Paris
I M K
- 8 MARS 2007
22924
N° DE DÉPOT

EQUIGEST
Société Anonyme au capital de 1 000 000 euros
Siège Social : 5 rue Royale
75008 PARIS
RCS PARIS B 423.700.863

915 U36?

EXRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 19 DECEMBRE 2006

L'an deux mil six,

Le dix neuf décembre,

A 10 heures 30,

Les administrateurs de la société EQUIGEST se sont réunis en Conseil, au siège social sur convocation du Président, conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

- Monsieur Pierre-Xavier CROCICCHIA, Président,
- Monsieur Pasquin ORDIONI, administrateur,
- La Société A.G.2.R PREVOYANCE, représentée par Monsieur Philippe DUTERTRE, administrateur,
- Monsieur Jean-Louis Bonnet, censeur,

Sont absents et excusés :

- La Société F.G.C., représentée par Madame Béatrice CROCICCHIA, administrateur,
- Monsieur Gérard KOENIGKHEIT, administrateur et a donné procuration à M.Pasquin ORDIONI,
- La Société COVEA FINANCE, représentée par Madame Ghislaine BAILLY,
- Monsieur Daniel FRUCHART, censeur.

Assistent également au conseil :

- Monsieur Nicolas LANDON, directeur général délégué,
- Monsieur Jean-Yves EMAROT, secrétaire général.

Le Conseil, réunissant la présence effective de plus de la moitié des administrateurs, peut valablement délibérer.

Monsieur Pierre-Xavier CROCICCHIA préside la séance.
Monsieur Jean-Yves EMAROT remplit les fonctions de secrétaire.

PXC

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 12 juillet 2006,

2. Changements faisant suite à l'abandon du régime de la TVA,

3. Résultat à fin septembre 2006,

4. Budget 2007,

5. Compte rendu des réunions du Comité d'Audit,

6. Compte rendu de la réunion du Comité des Rémunérations,

7. Point sur les FCP,
 - évolution des frais de gestion consécutivement à l'abandon de la TVA
 - création du FCP Equi-Energies Nouvelles

8. Questions diverses.

Le Président donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion en date du 12 juillet 2006.
Après discussion, le Conseil adopte ce procès-verbal sans observations.

CHANGEMENT D'ADMINISTRATEUR ET DE REPRESENTANT PERMANENT

Le président informe le conseil que COVEA FINANCE née de la fusion MAAF Gestion et BOISSY Gestion a remplacé MAAF Gestion en tant qu'administrateur représentée par Mme Ghislaine BAILLY, Présidente de COVEA FINANCE.

•
•
•
•
•

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur au moins.

Un Administrateur

Le Président